Reçu en préfecture le 02/10/2024

ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

Publié le

Levfault

DÉPARTEMENT

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT

Loiret

Communauté de communes Berry Loire Puisaye

EPCI:

Élection du Président et des Vice-Présidents

ALLONDI32EMEN

Montargis

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil communautaire

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

41

Nombre de conseillers en exercice : 41

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de septembre à dix-sept heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

PARMISARI Christine ADON	NOEL Jérémy AUTRY	POULAIN Hubert BATILLY
DESCHAMPS Céline BEAULIEU	JACQUIER Hervé BEAULIEU	HECQUET Jacky BEAULIEU
CHAILLOU Michel BONNY	LECHAUVE Michel BONNY	POULAIN Véronique BONNY
SERRANO Christiane BONNY	THIEBAUT René BRETEAU	BOUGUET Pierre-François BRIARE
BOURGOIN Evelyne BRIARE	GARDINIER Frédéric BRIARE	LE DEM Philippe BRIARE
GIRAULT Dominique BRIARE	LAURENT Jacqueline BRIARE	LHOSTE Laurent BRIARE
NIANG Kine BRIARE	CHARMETANT Alain BRIARE	SIGNORET Edwige BRIARE
VICHERAT Valérie BRIARE	BRAGUE Alexandre CERNOY	LAHOUSSE Fabrice CHAMPOULET
BOURGOIN Catherine CHATILLON	FORTIN Annie CHATILLON	GALFANO Gérard CHATILLON
LETONNELIER Catherine CHAT.	RAGU Serge CHATILLON-	RAT Emmanuel CHATILLON
DONY Nathalie DAMMARIE	HOUDMON Didier ESCRIGNELLES	EUGENE Jacques FAVERELLES
BODIER Pierre FEINS	GEOFFRENET Dominique LA BUSSIERE	CROISSANT Didier OUSSON
CAILLAUT Valérie ouzouer	GERVAIS Denis ouzouer-	RUZZA Audrey PIERREFITTE
BLOUET Sylvie SAINT FIRMIN	LECHAUVE Blandine THOU	

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

Absents ¹	ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AI
BOURGOIN Evelyne (somon à Fréderic GARDINI	ER)
CROISSANT DIdier (somoin à Michel CHAILLOU)	
GERVAIS Denis (jouroir à sylvie BLOUET)	
RAGU Serge (pomoir à Catherine BOURGOIN)	
RAT Emmanuel (powoin a Gerard GALFANO)	

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pierre-François BOUGUET, 1ER Viceprésident (remplaçant du Président en application de l'article L. 2122-17 du CGCT).

Blandine LECHAUVE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

René THIEBAUT , le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des la condition de guorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Edwige STONORET, Valerie CA'LLAUT

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Reçu en préfecture le 02/10/2024



fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, s 105 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants (enveloppes déposées)	
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	_
d.	Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	39
f.	Majorité absolue ³	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
BOVGVET Piene - François	6	six	
JACQUIER Hervé	5	cinq	
LECHAUVE Mirhel	28	vingt-hut	
		U	

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin

3	Nombro do	conepillare	nrácante à	l'annel n'avani	t nae nrie nart ai	u vote
a .	TACHILITIE CE	COMPENS	LICOCHIO G	Tabuch Havan	. บดอ บทอ บดบ สเ	I VUIC

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d].....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

Berger Levfault

f. Majorité absolue ⁴.....

ID:: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

LE CAS ECHEANT troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f Majoritó rolativo

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	En chiffres	En toutes lettres	

2.5. Proclamation de l'élection du président

Muchel LECHAVIE a été proclamé président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Mirable LECHANE...... élu président(e), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des viceprésidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze viceprésidents.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



Si en application de cette dernière règle le nombre de vi € 10 1045 2000 68278-2024 0930 PVELE 030092024-AU de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à <u>la majorité des deux tiers</u>, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de sept vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire maintient à sept le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
C.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	41
f.	Majorité absolue ⁵	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
BOUGUET Pierre-François	12	douze		
JACQUIER Hewe	29	vrigt-neuf		

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue ⁶

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

	- 6 -		blié le	Berger Levrault
		ID	: 045-200068278-20240930-PVE	LEC30092024-AU
 		 •••		

-	L	E	CA	S	E	CI	Н	E/	4٢	Į۲	¯ tr	ois	siè	me	e to	ou	r	de	S	r	ut	in	Ì

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)
C,	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f.	Majorité relative

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS					
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres				

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Hewé TACQUIER a été proclamé(e) premier/première viceprésident(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	20
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	21
f.	Majorité absolue ⁷	11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE	DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
BOUGUET Pierre-François	18	dix-huit
CHAILLOU Mirkel		sun
POULAIN Hubert	2	deux

⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin						
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote	.,,,,,,				
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		.,,,				
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.	65 du code électora	al)				
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral)					
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]						
f. Majorité absolue						
	1					
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS						
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres				
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	65 du code électoral).	il)				
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		E SUFFRAGES OBTENUS				
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres				
	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					
	1					
3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième Liens - François Bouguet a été immédiatement installé(e).	='	uxième vice-président(e) et				

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

Reçu en préfecture le 02/10/2024

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS					
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres				
VICHERAT Valérie	35	trente-cing				
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS						
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres					
		.,					

LE CAS ECHEANT troisième tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)
c.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d.	Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f.	Majorité relative

⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

3.3.3. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

......Valene VICHERAT a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	37
f. Majorité absolue ⁹	19

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
En chiffres	En toutes lettres
29	virgt-neuf
1	six
<u>/</u> .	un
1	un
	29

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	En chiffres	En toutes lettres	

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

.....

LE CAS ECHEANT troisième tour de scrutin		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris pa	art au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.	35 du code élec	etoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électo	ral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]		
f. Majorité relative		,.,,
	1	
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	E DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
(dans i ordre diphaeenque)	Littimites	Lif toutes lettres
	,,	
3.4.3. Proclamation de l'élection du quatrième Walkalie DONY a été immédiatement installé(e).		
3.5. Élection du cinquième vice-président		
3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris pa	art au vote	<i>O</i>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		41
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 6	65 du code élec	etoral) 🖊
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66		
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]		
f. Majorité absolue 10		21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBR	E DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
GALFANO Gérard	31	trente-et-un
LAURENT Jacqueline		sent

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

		Lilvoye en prefecture le 02/10/202	-	
		Reçu en préfecture le 02/10/2024	Rerger	
- 11 -		Publié le	Levrault	
POULAIN Hubert	2.	ID: 045-200068278-20240930-PV		J
	**********	.,		

LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<i>O</i>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	<i>1</i>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	37-
f. Majorité absolue ¹¹	19

¹¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOME ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-A	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
BOURGOIN Catherine	26	wingt-six
LAURENT Jacqueline	9	neuf
NOĒL Jérémy		
		un

POULATIO PULLER		un		
LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris pa	art au vote			
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)				
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 6				
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66				
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]		·		
f. Majorité absolue				
,				
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBR	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		

	14411411441141141141			
3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vi	iaa nráaidant			
Catherine BOURGOIN a ét	-			
immédiatement installé(e).	te prociame(e) sixieme vice-president(e) et		
· ·				
3.7. Élection du septième vice-président				
3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin				
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris pa	art au vote			
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)				
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 6				
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66				
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]				

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



f. Majorité absolue ¹¹.....

ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAZLOU Mirkel	35	trente-cinq
EUGÈNE Jacques	A	un-

	LE CAS ECHEANT deuxième tour de scrutin
a. 1	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. 1	Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. 1	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
d. 1	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. 1	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. N	flajorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
	The state of the s	

LE CAS ECHEANT troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	,
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électora	al)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).	•
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité relative	

¹¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20240930-PVELEC30092024-AU

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS			
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
	•			
3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président Michel CMANUOU a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).				
4. Observations et réclamations 12				

5. Clôture du procès-verbal Le présent procès-verbal, dressé et clos, le à, en double exprésident (ou son remplaçant), le conseiller commissecrétaire.	xemplaire ¹³ a é	été, après lecture, signé par le		
Le président (ou son remplaçant), Mithel LECHAUVE Les asses Valent CAMANT Carellour	EBAUT	Blandine LECHAUVE		

¹² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au siège communautaire avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.